L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 7 DECEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une cuisinière française de moyen âge, pour aller à Pensacola. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser 865 rue des Magasins.
1er déc—1 sem

ON demande des jeunes filles et des jeunes garçons. Travail régulier et léger. Bons gages. S'adresser aux Magasins Cotton Mills, coin Calliope et Constance. 20 nov

PAR LE CONSTABLE.

L. P. Harkenjoe vs. Thos. McGreevey.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 22.843—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 9 décembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

12 chaises en bois, 1 lot de nattes, 1 rug pour corridor, 2 black boards, 1 indicateur, 2 grands tableaux à l'huile, 2 petits tableaux à l'huile, 1 table de cuisine, 2 tables avec marbre, 1 lot de ferblanterie et plats, 2 nappes blanches pour table, 10 petits tableaux, [illegible], 2 tables à extension, 1 gong, 1 lot de bouteilles vides, 1 lot de verres pour buvette, 1 pot argent, 1 sucrier argent, 1 lot de jarres en terre, 1 paire de shakers et autres articles utiles pour un café.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

30 nov—30—déc 6 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Timothy Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,707—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry E. Pédarré, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Veuve A. Trautman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,704—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Gertels, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Patrick Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 37,432—Attendu que Mary Kane, née Brennan femme de Patrick Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Kane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6déc—6 10 15

Succession de Frank H. McNairy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36.911—Division C—Attendu que Mme Eliza Goodrich, femme de William W. Gordon, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Frank H. McNairy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Stephen White.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,330—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stephen White, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 nov—28—déc 3 8

Succession de Louise Vincent femme de Thomas R. Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,396—Division D.—Attendu que Thomas R. Hogan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Vincent, femme de Thomas R. Hogan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 déc—2 6 11

Succession de Catherine Richardson, femme de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,335—Division B.—Attendu que Charles J. Gregson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Richardson femme de Chas. J. Gregson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 nov—29 déc 3 8

Succession de Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,001—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Palmire Mericq, veuve de Frank Crozet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
1déc—1 6 10

Succession du Rév. Père A. F. X. Chapuis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27 140—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. Père John Dumas exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 nov—30—déc 3 8

Succession de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,962—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. C. Hutchinson et J. T. Hutchinson exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30nov—30 déc3 8

Succession de Martin McDiarmed.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,555—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FOTTE, Greffier.
2 déc—2 6 11

JOURNAUX FRANCAIS

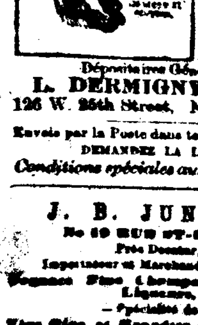

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, [illegible], France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

J. B. JUNQUA,
No 69 RUE ST-LOUIS,
Près Dauphine,
Importateur et Marchand en Gros de
Cognac Fine Champagne, Vins et Liqueurs.
—Spécialité de—
Vins Fins et Brandies de Californie, Rigs et Bourbon Whiskies.
—Fabricant de—
Sirops de Fruits de Choix.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] 6 DECEMBRE—CLASSE No 289
Tirage de 4 heures P. M.

26 9 21 44 34 27 15 36 66 62 24 17 54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont publiés solennellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 décembre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les pièces de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
W L Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payeront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 DECEMBRE 1892

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de...	40,000 ...	40,000
1 Lot de...	20,000 ...	20,000
1 Lot de...	10,000 ...	10,000
2 Lots de...	5,000 ...	10,000
5 Lots de...	2,000 ...	10,000
25 Lots de...	600 ...	15,000
100 Lots de...	400 ...	40,000
200 Lots de...	200 ...	40,000
300 Lots de...	120 ...	36,000
500 Lots de...	80 ...	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$200, soit	$20,000
100 Lots de...	$120, ...	12,000
100 Lots de...	$80, ...	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, soit	$39,960
999 Lots de	$40, ...	3,960
3,434 Lots se montant à...		$530,990

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demis, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entier ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

Ventes pour Taxes de Ville

—SUR—

BIENS MEUBLES.

La ville de la Nouvelle-Orléans contre les débiteurs délinquants pour taxes, Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, ainsi que par l'ordonnance 5124, C. S., adoptée le 28 février 1891, comme il y est pourvu par la section 43 de l'acte 85 de 1888, je vendrai au lieu de la saisie, d'un de paroisse d'Orléans, pendant les heures légales fixées pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures du matin, samedi, le 10me jour de décembre 1892, et continuant le lundi et tous les jours qui le suivront jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, les biens meubles ci-après, sur lesquels des taxes sont maintenant dues à la ville de la Nouvelle-Orléans, pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes assessées pendant l'année 1892, avec l'intérêt dû sur le montant, à partir du 23e jour de juin 1892, jusqu'à complet paiement avec les dépens.

Bill No 730—Antoine Henry, 129 Ursulines. 8me district d'assessement, ilet 106, chevaux et marchandises $175.
Montant du bill......$ 2 54

Bill No 902—Abadie, T, Dumaine et Claiborne, 7me district d'assessement ilet No 207 marchandises, $300.
Montant du bill......$ 6 06

Bill No 1073—Algiers Brewing Co, 155 rue Bienville. 6me district d'assessement, ilet No 97 chevaux, $150.
Montant du bill......$ 3 03

Bill No 1481—Arieux, Pierre Vve, Chemin de Gentilly. 7me ward—pour 278 chevaux, $420.
Montant du bill......$ 8 48

Bill No 1200—Anderson, H. E., Peters et Presse 9me ward Ilet Nos 19 et 20 chevaux et marchandises, $1700.
Montant du bill......$34 34

Bill No 706—Barnades J. P., 32 rue Hôpital—8me district d'assessement, ilet 54, chevaux, etc., $150.
Montant du bill......$ 3 03

Bill No 922—Bischof E., Promenade Carondelet près Broad—7me district d'assessement, ilet 236, chevaux, etc., $200.
Montant du bill......$ 4 04

Bill No 20—Baughling A., 171 rue Annonciation—1er district d'assessement, ilet 114, meubles, etc., $200.
Montant du bill......$ 4 04

Bill No 1064—Beutté, E., 155 rue Bienville—6me district d'assessement, ilet 97, chevaux $150
Montant du bill......$3 03

Bill No 849—Bartel, M., 121 rue Royale—6me district d'assessement, ilet 12, marchandises $300.
Montant du bill......$6 06

Bill No 54—Bright, Geo. L., 62 Prytanée—1er district d'assessement, ilet 192, meubles et bijouterie $750.
Montant du bill......$15 55

Bill No 761—Carter T. L., Ursulines et Prieur—8me district d'assessement, ilet 234, meubles, etc., $650.
Montant du bill......$13 14

Bill No 1229—Casey Thomas, 625 Royale—9me ward ilet 140, chevaux, etc. $550.
Montant du bill......$11 11

Bill No 882—Chatta Nick, 235 Chartres—7me district d'assessement, ilet 48, chevaux, etc., $400.
Montant du bill......$8 08

Bill No 1127—Carroll J. P., Canal, près Anthony—6me district d'assessement, ilet 628, marchandises, $400.
Montant du bill......$8 08

Bill No 1310—Crescent City Furniture Co., Montégut, près Villeré—9me ward, ilet 523, chevaux, etc., $350.
Montant du bill......$7 07

Bill No 470—Donahue P., 236 Perdido—4me district d'assessement, ilet 441, chevaux, etc., $150.
Montant du bill......$3 03

Bill No 842—Durek F., Toulouse et Royale—7me district d'assessement, ilet 61, marchandises, $200.
Montant du bill......$4 04

Bill No 854—Dufard Alex., Dauphine et Dumaine—7me district d'assessement, ilet 76, marchandises, $200
Montant du bill......$4 04

Bill No 1424—Drawe, Jules J., 290 Roche Blave—7me ward, ilet 1192, chevaux, etc., $1,500.
Montant du bill......$30 30

Bill No 1751—Danziger, David, 194 rue Jackson—11me district d'assessement, ilet 146, meubles, etc., $2,200.
Montant du bill......$44 44

Bill No 1737—Diefenthal & Solomon, Ste-Marie et Camp—11me district d'assessement, ilet 143, chevaux, etc., $700.
Montant du bill......$14 14

Bill No 1686—Diefenthal, E., 147 rue St-André—11me district d'assessement, ilet 103, meubles, etc., $300.
Montant du bill......$6 06

Bill No 75—Eustis Norman, 451 St-Charles—1er district d'assessement, ilet 207, chevaux, etc., $150.
Montant du bill......$3 03

Bill No 432—Fuchs, Jacob, et Fenese, John Clio et Howard—3me district d'assessement, ilet 358, marchandises $200.
Montant du bill......$4 04

Bill No 435—Fallo, Toney Locust et Thalie—3me district d'assessement, ilet 360 chevaux et marchandises $250.
Montant du bill......$5 05

Bill No 110—Glorioso D., 241 Lafayette—3me district d'assessement, ilet 295, Chevaux, etc. $1 75.
Montant du bill......$ 3 54

Bill No 1258—Gasquet, A. F., 226 St-André, 11me district d'assessement, ilet 144, Chevaux, etc, $375.
Montant du bill......$7 58

Bill No 602—Hava, A. Dr, 284 Bourbon—3me district d'assessement, ilet 54, Chevaux, etc, $175.
Montant du bill......$3 54

Bill No 625—Horter J. C. Mme, 198 Esplanade—3me district d'assessement, ilet 172-73, meubles, ect., $600.
Montant du bill......$ 12 12

Bill No 1074—Hassie Pierre, Bagatelle et Robertson—7me ward, ilet 637, marchandises $300.
Montant du bill......$ 6 06

Bill No 1194—Helmstetter Charles, Annonciation et Septième—11me district d'assessement, ilet 92, marchandises $600.
Montant du bill......$ 12 12

Bill No 1,170—Hogan Charles, 707 Levée—11me district d'assessement, ilet 31, marchandises $300.
Montant du bill......$ 6 06

Bill No 3—Jenny John N., 79 Front—3me district d'assessement, ilet 4, marchandises $500.
Montant du bill......$ 10 10

Bill No 78—Jestes J. Barenne et Delord—3me district d'assessement, ilet 256, marchandises $250.
Montant du bill......$ 5 05

Bill No 46—Kaufman, Pauline, 196 Camp—3me district d'assessement, ilet 161, meubles, $500.
Montant du bill......$10 10

Bill No 94—Karstendick, Henry 281 Rampart—3me district d'assessement, ilet 275, marchandises, $2,000.
Montant du bill......$40 40

Bill No 480—Kuhlahals, F. J. 145 Gravier—4me district d'assessement, ilet 172, marchandises $2,000.
Montant du bill......$40 40

Bill No 435—Lee, F. R. 141 St-Charles—3me district d'assessement, ilet 219, meubles, $750.
Montant du bill......$15 15

Bill No 1540—Lazarus, S. 783 Magazine—11me district d'assessement, ilet 152, chevaux, meubles, etc., $1,050.
Montant du bill......$21 21

Bill No 1440—Leitz A., Philip et Magazine—11me district d'assessement, ilet 146, chevaux, etc., $2,500.
Montant du bill......$50 50

Bill No 62—Moore, Jas S. 169 Gravier—3me district d'assessement, ilet 224—marchandises, $3,500.
Montant du bill......$70 70

Bill No 1235—Miranda, N. Sue., 58 Champs Elysées, 7me ward, ilet 153—marchandises, $500.
Montant du bill......$10 10

Bill No 1145—Metropolitan Club, Royale près Montégut—9me ward, ilet 1170, meubles, $1,000.
Montant du bill......$20 20

Bill No 219—Miner, C. L. Mme, 221 Camp—3me district d'assessement, ilet 162—meubles, $500.
Montant du bill......$10 10

Bill No 236—Martin Alphonse, 309 rue Calliope—2me district d'assessement, ilet 214, chevaux et meubles, $1,000.
Montant du bill......$ 20 40

Bill No 1422—Melkild E. A., 574 rue Magazine—11me district d'assessement, ilet 127, marchandises, $250.
Montant du bill......$ 5 05

Bill No 261—McCormick Wm, coin Liberté et Erato—3me district d'assessement, ilet 324, marchandises, $750.
Montant du bill......$ 15 15

Bill No 126—McAdam M. J., Fulton et Joseph—2me district d'assessement, ilet 21, marchandises et machines, $1,500.
Montant du bill......$30 30

Bill No 1,401—McNaf, John 131 rue Sultana—11me district d'assessement, ilet 117, chevaux, etc., $125.
Montant du bill......$2 52

Bill No 260—Newman, Samuel 349 rue Liberté—2me district d'assessement, ilet 323, chevaux, etc., $350.
Montant du bill......$7 07

Bill No 276—Pessou & Kent, 71 rue Carondelet—4me district d'assessement, ilet 230, chevaux, marchandises, etc., $6,175.
Montant du bill......$124 74

Bill No 796—Rusi, J., 2 rue St-Charles—1me district d'assessement, ilet No 224 marchandises, $1500.
Montant du bill......$30 30

Bill No 1601—Brister, Samuel, 56 N. Peters—5me ward, ilet No 12 marchandises, $150.
Montant du bill......$ 3 03

Bill No 70—Raphael E., 290 rue Whitehall—8me district d'assessement, ilet No 213 chevaux, etc., $400.
Montant du bill......$ 8 08

Bill No 1048—Sales Moritz, Peter et St-Ferdinand—9me ward, ilet 19-20, marchandises, $300.
Montant du bill......$6 06

Bill No 1317—Schlammer E., Market Alley et Claiborne—7me ward, ilet 512, chevaux et marchandises $700.
Montant du bill......$15 15

Bill No 1244—Seuillard J. B., avenue de Landres et Force—7me ward, ilet 1201, chevaux, etc., $300.
Montant du bill......$6 06

Bill No 1480—Solari, veuve et héritiers de M. et Joseph, Levée près Première, Levée près Sixième—11me district d'assessement, ilet 5-10, marchandises $22,500.
Montant du bill......$454 54

Bill No 1585—Simon J. H., 796 rue Magazine—11me district d'assessement, ilet 131, meubles et bijoux, $450.
Montant du bill......$ 9 09

Bill No 1644—Travis G. L., 162 rue Quatrième—11me district d'assessement, ilet 166, meubles et bijoux, $800.
Montant du bill......$ 16 16

Bill No 1202—Tomato, Jacques, 396 St-Claude—7me ward, ilet 378—chevaux, etc, $200.
Montant du bill......$6 05

Bill No 1280—Tamor, Matthew, Rampart et Port—9me ward, ilet 366, chevaux, etc, $250.
Montant du bill......$5 05

Bill No 1176—Voigt, August, 364 et 366 Decatur—7me ward, ilet 3—chevaux, $680.
Montant du bill......$13 74

Bill No 1189—Villerman Bros, 14 Union—7me ward, ilet 138, chevaux, etc, $650.
Montant du bill......$13 13

Bill No 1,195—Valeton, D. M. 423 rue Bourgogne—7me ward, ilet 270, chevaux, etc., $2,025.
Montant du bill......$40 91

Bill No 429—Wood, W. M. Julia et Carondelet—3me district d'assessement, ilet 218, meubles $500.
Montant du bill......$10 10

Bill No 1,189—Walker, Jas. C. Chemin de Gentilly—9me ward, ilet 292, chevaux etc., $450.
Montant du bill......$9 09

Bill No 1603—Zimmer Geo. Sr., 522 Camp—11me district d'assessement, ilet 143, marchandises $200.
Montant du bill......$ 4 04

Bill No 1604—Zimmer Geo. Jr., 522 Camp—11me district d'assessement, ilet 143, chevaux $150.
Montant du bill......$ 3 03

Bill No 1606—Zimmer Geo, 522 Camp—11me district d'assessement, ilet 143, chevaux, etc, $150.
Montant du bill......$ 3 03

Bill No 976—James McGowan, successeur de F. Landfried, 11 Royale—8me district d'assessement, ilet 66, marchandises $2,500.
Montant du bill......$ 50 50

Au dit jour de la vente, je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquera chaque débiteur, et dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété, je procéderai sans délai à vendre la plus petite quantité de ladite propriété d'un débiteur de taxes quelconque qu'achètera un adjudicataire quelconque pour le montant de taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.
CHAS. S. SCHAACK, Trésorier.
1er déc—10t

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,439—Division C—Succession de Bernard Stehle, Catherine Stehle et Helen Stehle. Attendu que Margaret Dyer, résidant dans le comté Arapahoe, Etat du Colorado tutrice de la mineure Theresa Stehle, a pétitionné à la cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane, les biens appartenant à la dite mineure. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite pétitionnaire ne devrait pas être accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1892.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier
15 nov—4f en 3'1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,449—Division E—Conrad Wandenberg vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Conrad Wandenberg soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Samuel Flower, notaire, en son bureau No 41 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 21me jour de décembre 1892 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1892.
[Signé] GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 déc—3f en 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division E—F. Leineweber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leineweber soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Gernon, Esq, notaire, en son bureau No 151 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. W. Robinson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1892.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 déc—3f au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 37,318—Jno. W. Lehman vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition et les pièces prises en considération. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de dit John W. Lehman, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr, notaire public, en son bureau, No 13 Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, commençant le MERCREDI, 4 janvier 1893, à 11 heures A. M., pour déterminer si un répit demandé par le dit John W. Lehman de un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé.
Il est de plus ordonné que W. C. Dufour soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nlle-Orléans, 22 novembre 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 nov—3 fois au 4 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,367—Division B—Henry Ehrensing vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Ehrensing soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire public, à son bureau, No 1152 rue Magazine, en cette ville, LUNDI 2me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que E. H. McCaleb, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1892.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 nov 3 fas 2 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
THOS. C. W. ELLIS Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MESONNIER, Député-Greffier.
23 nov—

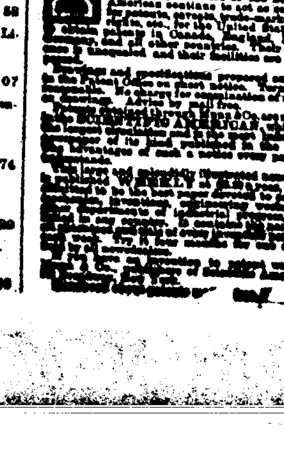

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un petit wagon.

Jack Gillen vs Albert A. Ravain et Isaac Sontheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,719.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert A. Ravain à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 17 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 54 rue des Remparts coin Bienville.
Un petit wagon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan & Building Co. —vs.— Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,216 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 décembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté, et ayant, en mesure américaine, cinquante pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 nov—5 10 17 23—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion exceptionnelle d'acheter des cadeaux de Noel—des cadeaux de fêtes.

Vente attrayante, par le Shérif Civil, du contenu du stock qui se trouvent sur les lieux.

Nos 794 et 796 rue Magazine.

Se composant d'un vaste assortiment de berceaux en osier, tables, voitures d'enfants, Miroirs, glaces, étagères, albums, livres, vitrines argentées, ornements, portraits et cadres à portraits, lampes pendantes, stores, etc.,

Aussi, faïence, lavabos, services de table et à thé, porte ombrelles, Réfrigérateurs, Valises, Rugs.

Un coffre-fort en fer, valises, etc., et nombre d'autres articles convenables comme cadeaux.

Le tout des marchandises nouvelles.

Dans l'affaire de George W. Howard vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 37,020—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, 15 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux Nos 794 et 796 rue Magazine.
Le contenu des dits lieux—selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 déc—3 7 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de modèles, etc

E. Dudley Coleman Machinery Co., Limited vs Wm N. Villavaso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 36,217.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 14 décembre 1892, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A la Fonderie, à l'encoignure des rues Magazine et Erato.
Un lot de modèles en bois, à savoir un "side stand" un "journal box," un "flange," un "steering box", etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 déc—3 8 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

Résidence idéale et lot confrontant l'encoignure sur l'Avenue de l'Esplanade.

Avec grands terrains et arbres fruitiers faisant face à la Place Gayarré.

La plus belle partie de l'Avenue de l'Esplanade.

Lot 43 sur environ 300.

Conditions faciles et à un long crédit.

PAR D. DANZIGER, encanteur.—Bureau 31 rue Carondelet—MERCREDI, 14 DECEMBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan,

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le No 388 avenue de l'Esplanade situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Tonti, Quartier et Miro, et mesurant, en mesure américaine, 43 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade et la rue Quartier, sur une profondeur de l'une à l'autre des dites rues de 190 pieds 11 pouces et 2 lignes et face à la rue Tonti, formant l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Tonti et des rues Quartier et Tonti.

Les améliorations comprennent un élégant cottage élevé de terre à un étage avec attic en parfait état, ayant tout les agréments modernes, grand corridor, salon avec arches et reliant par des portes à coulisses avec une salle à manger spacieuse, quatre grandes chambres à coucher, grande galerie derrière, cabinets avec placards pour serrer le linge, chambre à bain etc.

Dans le fond, il y a une bâtisse où se trouve la cuisine ayant deux chambres, un avoir et une chambre à repasser, hangar pour le charbon et le bois, deux grandes citernes etc.

Les terrains sont très attrayants, étant divisés en quatre parterres et toutes les allées sont briquetées. Il y a nombre de Pacaniers, Orangers, Mandariniers, Pêchers, Plaqueminiers etc., sur les terrains.

Cette grande propriété peut être subdivisée de façon à allouer à l'acquéreur de bons lots pour construire trois cottages doubles sur la rue Tonti.

Des cartes pour visiter le local pourront être obtenues en s'adressant à l'encanteur.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à Un, Deux et Trois ans avec sept pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses d'assurance, honoraires d'avocat et autres clauses de garantie usuelles. Un dépôt de dix pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27 nov—27 30—déc 10 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

PRORIETE DE CHOIX,

Rue Indépendance, entre Remparts et St-Claude.

Succession d'Andreas Frey.

No 35 673—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur un congé, daté le 2 novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Pauline, Remparts et St-Claude, mesurant 47 pieds 3 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq. Not. P., aux frais de l'acquéreur.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situé.

No 269 1-2 rue Tchoupitoulas, entre Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hubner et femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,243.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant véranda en fer sur la façade, et contenant quatre chambres dans la maison principale et deux chambres dans la cuisine qui est détachée de la maison, cour pavée, citerne, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme le lot No 5, sur un plan fait par E. Gottschalk, architecte, le 25 avril 1856, de cette ville, annexé plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur à l'arrière, et 76 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y attachées, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte y attachés, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope, et mesure 2 pieds 7 pouces de large jusqu'au fond du lot No 15, et de là 4 pieds 6 pouces de largeur jusqu'au lot No 8, comme sur le dit plan, comme le même est plus amplement décrit par référence à l'inventaire y enregistré.

Conditions.—Comptant; 10 pour cent du montant devant être déposé au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
20 nov—30 23 30—déc 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le douzième district.

Sur la rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave—A l'encan.

Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus, le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante à savoir:

Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée ayant 10 pieds de large, faisant face à la rue Tonti et courant à travers l'ilet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.

Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 11

PAR FOURTON & FISCHER, AGENTS
ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

UN ENDROIT MAGNIFIQUE

Pour une belle résidence

Sur le grand Boulevard, l'Avenue de l'Esplanade.

Le grand terrain de choix mesurant 30 pieds de face à l'avenue Esplanade sur 134 pieds de profondeur, entre Bourbon et Dauphine. Voisinage charmant, rue pavée et ombragée, et à la proximité de toutes les conveniences.

Sera vendu à l'enchère MERCREDI, le 21 décembre 1892, à la Salle d'Encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans, 7 0/0 d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant O. Morel, notaire.

Par FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.
4déc—4 21

PAR STEPHEN J. DERBES.

Grande Vente à l'Encan,

—DE—

Dix mille piastres de meubles neufs

COMPRENANT

Ameublements de chambres avec et sans armoires à glaces; Ameublements de salons en crin, brocatelle et peluche; Ameublements de salles à manger en noyer et en chêne; Chaises, berceuses, tables, etc.

Le tout parfaitement neuf et devant être vendu sans limite pour le compte de parties intéressées.

LUNDI 12 décembre, à 11 heures, à la salle d'encan de "Derbes Auction Co." No 26 rue Royale, près Douane

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
4 déc—4 11 12.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Plantation de valeur et scierie (saw mill) à l'encan.

J. P. Collins vs ses créanciers.

No 1,691—Etat de la Louisiane paroisse Pointe Coupée, 14me District Judiciaire.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—En vertu et conformément à un ordre rendu par l'Hon. R. B. Talbot juge de la cour du 14me District Judiciaire pour la paroisse Pointe Coupée, Etat de la Louisiane, adressé à John R. [illegible], syndic des créanciers dans l'affaire ci-dessus en date du 17 octobre 1892, je procéderai à la vente à l'encan JEUDI, 15 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Commercial Place et Gravier en cette ville de la Nouvelle-Orléans, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La plantation Tildea, comprenant un certain morceau, parcel, de terre situé sur le bayou des Glaises, dans la paroisse Avoyelles, en cet Etat étant le lot numéro trois conformément à l'acte de partage entre les héritiers de Timothy M. Rogers et décrit comme commençant à la ligne ou au coin de la [illegible] morceau de Tally, ayant 118 acres. Aussi le morceau de Sally Kimball, ayant 209 acres. Aussi le morceau Rogers touchant la ligne du bas du morceau de Sally Kimball [illegible] les 385 acres et 45 acres [illegible] environ 250 acres plus ou moins, à Henri Gerbes le 19 septembre 1881, [illegible] folio 420 [illegible] 470 acres, plus ou moins.

2° Un certain morceau de terre ou plantation situé dans deux côtés du Bayou des Glaises, dans la paroisse Avoyelles, en cet Etat, mesurant 800 56|100 acres, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] Rob't G. Rogers, à F. M. Haygood, le 12me jour de Février 1878, [illegible] livre F, folio 40 et 41.

3° La moitié à l'ouest et le quart au sud est du quart du nord-ouest [illegible] section 33, [illegible] 121 56|100 acres. [illegible] section 35 mesurant 300 97|100 acres. [illegible] Range Six Est dans le district [illegible] Sud-Ouest de la Louisiane. [illegible] avec Mme Hanna Chilton [illegible] Grémillion, greffier de la Cour de District et ex-officio notaire pour la dite paroisse Avoyelles.

3° L'habitation Lakeland comprenant une certaine portion de terre dans la Paroisse Avoyelles, Etat de la Louisiane, et composée de la moitié ouest du quart sud ouest de la section No 19. [illegible] Range Seven East [illegible] 237 acres plus ou moins, avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Aussi.—Une certaine portion de terre située dans la paroisse Avoyelles Etat de la Louisiane, savoir: Le nord-ouest quart du sud ouest quart de la section Sept, Township Un North Range Seven East, avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent et les avantages qui sont attachés. Bornée au nord par la terre de James Griffin. Est et Sud par la terre de W. M. Bassett et Ouest par les terres publiques.

Aussi.—240 acres de terres marécageuses située dans la paroisse Avoyelles, Etat de la Louisiane, étant le Sud est quart de la moitié Est du Sud ouest quart Section 12.

Aussi.—40 acres de terre marécageuse formant le nord-ouest quart du nord-ouest quart de la section 13. Les deux portions de terre se trouvant dans le township Un "Nord Range Six" Est. Six acres de l'une des portions de terres ci-dessus mentionnées ont été transférées à John M. Howard par J. F. Collins.

Une scierie et machines avec tous les accessoires y appartenant, et la dite scierie ayant une dite capacité de 10,000 pieds bois et 10,000 bardeaux par jour, située sur deux acres de terrain (loués à bail) à Water Valley, Old River, immédiatement sur le bord de la dite rivière et environ un demi mille de l'embouchure de la rivière Atchafalaya, dans la paroisse des Avoyelles, Etat de la Louisiane.

Cette scierie est admirablement située pour faire des affaires, ayant des facilités pour expédier la marchandise par les bateaux de la rivière Atchafalaya, de la rivière Rouge, pendant les saisons de navigation.

Les deux acres de terre sur lesquels cette scierie est située, sont loués de M. T. H. Caruth, pour un terme de cinq ans, commençant le 1er janvier 1890 à raison de $50.00 par an.

Termes et Conditions.—Pour les plantations Tildea et Lakeland, incluant toutes les terres, un tiers comptant, et la balance payable en billets à un, deux et trois ans, datés du jour de la vente, garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt jusqu'à paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.

Termes et conditions.—Pour la scierie et toutes les améliorations y appartenant et les privilèges du bail non expiré, comptant sur les lieux.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant H. L. Garland, Jr., notaire.
10 nov—10 17 24—1 8 15 déc

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence avec de grands terrains dans le gentil Quatrième District, entourée par les belles résidences de MM. HARDIE, VIZARD, MAY, DELGADO, MACHECA, TRUFANT et autres.

Philip, coin Camp.

Succession de Julia T. Chase.

No 20,711—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Mercredi, 14 Décembre 1892.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. G. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 [illegible] rue Carondelet—MERCREDI, 14 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 novembre 1892, à l'encan il sera vendu:

La grande résidence en bois, à deux étages, No 214 rue Philip, coin Camp, (dans l'ilet borné par les rues Première et Chestnut), contenant couloir, gaz, salon, salle à manger, cabinet, à peu près 7 chambres à coucher et toutes les autres commodités nécessaires. Les terrains sont grands et sont désignés par les Nos 13, 14, 15, sur un plan de B. Buisson, voyer, déposé dans l'étude de J. Agaisse; les dits terrains se touchent et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Philip sur 130 pieds de profondeur; le lot No 13 formant le coin des rues Philip et Camp. Les dits locaux sont loués à bail à M. Charles Simon jusqu'au dernier jour de septembre 1893 à raison de $75 par mois. La vente sera faite sujette au dit bail, dont une des conditions [illegible] de $600. Les dits $600 doivent être séparés et déposés au moment de l'effet des acquéreurs.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie et d'assurance, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
13 nov—14 18 20 23 27 30—3 déc à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et désirablement situées dans les Quatrième, Deuxième et Troisième Districts.

No 461 rue Baronne, entre Polymnie et Euterpe.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 506 rue Dryades, coin St-André, confortable cottage à un étage.

No 309 rue Royale, entre Quartier et Hôpital, charmante résidence en brique à un étage et mansarde.

No 61 rue Espagne, entre Chartres et Royale, élégante maison à un étage et double corps-de-logis.

Julien Rivas et als. vs. le mineur Ramon Bartioté et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,595.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un décret rendu le 26 octobre 1892 et signé le 2 novembre 1892 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le faubourg Annonciation, Quatrième District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le numéro deux, dans l'ilet numéro quatre vingt-onze, borné par les rues Carondelet [anciennement Apollon], Baronne, [anciennement Bacchus], Euterpe et Polymnie et mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne entre Polymnie et Euterpe sur 120 pieds de profondeur mesure française. Le tout suivant un plan du dit faubourg à l'étude de L. T. Caire ancien notaire en cette ville. Etant la même propriété qui fut acquise par achat de A. [illegible], acte passé pardevant A. B. Trist, notaire en cette ville, daté le 31 mai 1881, et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 113 folio 734.

Les améliorations consistent d'une élégante résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée de grands salons à arche et salle à manger avec manteaux de cheminées en marbre, grand couloir sur le côté; au second trois chambres à coucher, bâtisse à deux étages en briques attenant à la bâtisse principale, ayant quatre chambres, une autre bâtisse à deux étages en briques ayant deux chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., connue par le numéro municipal 461 rue Baronne.

2° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, St-André et le Chemin Felicité, désigné comme lot numéro un sur un plan de L. Reizenstein, daté le 22 juin 1889 et mesurant 14 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades, 134 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue St-André 130 pieds sur le côté du lot numéro deux, la même mesure plus ou moins, borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur commune au dit lot ainsi que d'autres, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété qui a été acquise par Francisco Rivas de Mme Bridget Shehan, veuve de Daniel M Kennedy, conformément à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, en date du 4 avril 1874, et enregistré au bureau de transfert de cette paroisse livre 106, folio 2?3. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, ayant sept chambres, cour, lieux d'aisances, et connu par le numéro municipal 506 rue Dryades.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Quartier, Chartres et Hôpital, mesurant (en pieds américains) 45 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 2 lignes, [illegible] borné sur un côté par la propriété appartenant à Tio et sur l'autre côté par celle de M. Prevosty ou ses héritiers et dans le fond par celle de James Hopkins ou ses héritiers.

Etant la même propriété qui a été acquise par Francisco Rivas comme suit, à savoir: Une moitié indivise à une vente faite par le shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 11 mai 1872 dans l'affaire de Lafitte et Dudley et Cie vs Adam Forstall No 33,079 du docket de l'ancienne Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et enregistré au bureau de transfert, livre 100, folio 163 et enregistré au bureau du greffe de la dite Cour dans le livre des archives F, folio 342, et l'autre moitié indivise par achat de Charles Henry Guillot conformément à un acte passé pardevant A. E. Trist, notaire, en date du 10 mars 1877, enregistré au bureau de transfert, livre 106, folio 1007. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques avec un étage et mansarde, connue par le numéro municipal 309 rue Royale, ayant salon double avec arches, une salle à manger, corridor, au rez-de-chaussée et trois chambres à coucher, dans les mansardes une cuisine en briques à deux étages ayant sept chambres, deux waterworks, lieux d'aisance, etc. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1893 au prix de trente-cinq dollars ($35 00) par mois, payables mensuellement.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Espagne et Poète mesurant 30 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce et 6 lignes. Etant la même propriété acquise par Francisco Rivas, de la manière suivante à savoir: [illegible] de Armas, conformément à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire en cette ville, en date du 12 février 1878 et enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 264, et l'autre vingtième indivis de quarante [illegible] de Mme F. Saux, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 113 folio 700.

Les améliorations consistent en une élégante résidence double ayant six chambres, bâti en dans le fond, ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc., un côté loué à $12 et l'autre côté à $8 par mois connue par le numéro municipal 61 rue Espagne.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un an et deux ans de crédit au gré des acquéreurs en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège des vendeurs. Les acquéreurs auront à faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de leur adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant J. H. Ferrelle, notaire aux frais des acquéreurs.
18nov—16 23 30—7 14 20déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

HENRY BITTERN.

No 3,391.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 7 décembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre rendu le 19 août 1889.

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et 105 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
4 nov—4 9 16 23 30—déc 7

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles dans le Quatrième District.

Nos 79, 81 et 83 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa.

A l'encan. A terme.

Succession de Mme V. Wm Erdmann.

No 36,446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du et signé le 15 novembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 17 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de L. F. Zimpel le 15 mars 1833, déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 81 et 83 rue Sixième, couvert en ardoises à 3 chambres de chaque côté, une grande écurie.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné comme terrain No 16 du carré No 29, et mesure 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon un plan de L. F. Zimpel, le 15 mars 1833, déposé avec les archives de C. Pollock, ancien notaire.

Les améliorations comprennent un cottage simple portant le No 79 rue Sixième, à distance du trottoir, est couvert en ardoises, a corridor, galerie devant et sur le côté, 5 chambres, savoir, 2 grandes citernes, etc.

La susdite propriété est située dans un quartier bien amélioré, d'un accès facile au centre des affaires au moyen de plusieurs chemins de fer, et voisine d'un marché, d'églises et d'écoles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur, ainsi que toutes les clauses usuelles.

Les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. O. Eustis, notaire.
19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

Aux Pilotes et Capitaines de steamers, navires et goélettes, lougres et autres embarcations navigant dans les eaux du lac Pontchartrain, la Passe Manchac et la rivière Amite.

Avis est par le présent donné que le pont levis régulier à la Passe Manchac sera fermé temporairement et jusqu'à nouvel ordre, commençant mercredi prochain le 5 octobre 1892, à 7 heures A. M., pour réparations, pendant lequel temps on se servira d'un pont levis temporaire [illegible] de cinquante (50) pieds [illegible] et l'on fera usage des mêmes lumières employées jusqu'ici.
5 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon.

LUNDI, 12 DECEMBRE, A 11 HEURES.

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié de Cadeaux de Noël et de Nouvel An, tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, [illegible] et toute espèce d'autres articles riches imaginables et variés trop longs à énumérer.

P. S.—Les dimanches seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Credit [illegible]—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs, 155 rue de la Commune.
7déc—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à deux étages.

71 rue Delord entre Tchoupitoulas et New Levée.

Succession de Robert Barry et de Ellen Barry, sa femme.

No 36,561.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 4 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 30 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite—

La résidence en briques à deux étages No 71 rue Delord dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Delord, South Market, Tchoupitoulas et New Levee ayant une galerie en fer de façade, six chambres, cour pavée. Le lot de terre est désigné par la lettre T sur un plan de Pilié annexé à un acte par J. Duncan ancien notaire en cette ville le 20 janvier 1829 et mesurant 26 pieds 1 pouce de face sur la rue Delord, 28 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot E, 47 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot G, et 27 pieds 4 3/5 pouces sur la ligne du fond. La résidence est située sur une ligne de et près de chemin de fer, près des marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, pour en forcer le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893, en cas de prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage résidence No 301 rue Hôpital.

Succession de James Dillon.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 150 rue Commune—MERCREDI, 14 décembre 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent sur un congé, daté le 4 novembre 1892, dans l'affaire de la succession de James Dillon, Docket No 33,248 il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le 2me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chemin du Bayou, Derbigny et Roman, désigné comme lot "B", et mesurant 27 pieds de face à la rue Hôpital 104 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté vers le lot C et 99 pieds de profondeur sur la ligne vers le lot A, proche de la rue Roman et 31 pieds 2 pouces sur la ligne dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage bonne cour avec galerie devant et sur le côté, etc., bonne cour avec arbres fruitiers, arbustes et fleurs connue comme le No 301 rue Hôpital.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire. Dépôt de 10 pour cent à la vente.
13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence-Cottage,

Faisant face à la Place Congo,

No 177 RUE STE-ANNE,

Entre les rues Remparts et St-Claude.

Succession de Lizzie Rivers.

No 36,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 16 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le magnifique cottage élevé, en bois, dans le deuxième district de cette ville, No 177 rue Ste Anne, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude. Il est bâti sur des lignes de terrain avec des caves et contenant de larges galeries en avant et à l'arrière, six chambres dans la partie supérieure et une au rez de chaussée, ainsi de la place au rez de chaussée pour plusieurs chambres additionnelles, grande cour pavée, citerne, gaz et eau. Le lot de terre est désigné par la lettre B, d'après un plan de Louis H. Pilié, Esq. voyer, daté le 15 juin 1885, annexé à un acte pardevant W. J. Castell, Esq, notaire, daté le 11 septembre 1885, et mesurant 43 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 78 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot A, de là 18 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, de là, une autre profondeur de 31 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et la plus rapprochée de la rue des Remparts, de là 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, de là, une autre profondeur de 7 pieds 2 pouces et une largeur de 29 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant du prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

PAR STERN & GOLDMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages dans le Troisième District.

Succession de Ferdinand A. Ernert.

No 37 035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STERN & GOLDMAN.—Samuel E. Stern Encanteur.—Bureau, No 190 rue de la Commune.—MERCREDI, 14 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 novembre 1892 et rendu dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le cottage simple en bois coin des rues Royale et Louisa et décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Royale et Chartres et désigné par la lettre "A" sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 31 octobre 1892, déposé au bureau de Francis D. Charbonnet, notaire en cette ville, lequel lot de terre mesure, en mesure américaine, 19 pieds 2 pouces de face à la dite rue Louisa, sur une profondeur et façade sur la dite rue Royale de 113 pieds 4 pouces, formant le coin des deux dites rues.

2° Le cottage double en bois, rue Royale entre Clouet et Louisa, et décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et dans le même ilet et borné de la même façon et immédiatement adjacent au lot "A" décrit ci-dessus et désigné par la lettre "B" sur l'esquisse à laquelle il est fait allusion ci-dessus, et mesurant 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 19 pieds 2 pouces et borné sur la ligne du côté vers la rue Louisa par le lot "A."

Ces cottages sont dans une localité populeuse du Troisième District près du Club Olympic et à proximité des écoles et du marché, les chars des Chemins passant devant sur la rue Royale.

Termes et conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent au prix d'achat requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 nov—12 16 23 30—déc 7 14

PAR ALBERT PAUL.

Bonne résidence cottage dans un charmant voisinage du second district. No 59 rue Orléans près Dauphine.

Ayant grande cour, porte cochère et à proximité du marché français, de la cathédrale, des écoles et du centre commercial.

SERA vendu à l'enchère MERCREDI le 14 décembre 1892, à midi, à la salle d'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, balance à un an, 7 pour cent d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant Wm Armstrong, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent à la vente.

ALBERT PAUL, Encanteur.
30 nov—30—3 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Typewriting Machines Remington.

Desk pour Bureau et Divers.

Succession de Walter Dunston.

No 36,999.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 150 rue Commune.—JEUDI, 8 décembre 1892, à 11 heures A. M., à la résidence, [illegible] entre Girod et Julia, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté le 3 novembre 1892, dans l'affaire de la succession de Walter Dunston, Docket No 36,999, il sera vendu à l'encan:

Deux typewriting machines, etc.

Conditions—Comptant.
30nov—30—déc 3 8

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

[illegible]ste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

L'Abeille de[illegible]
Bureaux[illegible]
NOUV[illegible]
MERCREDI[illegible]

Mandeville[illegible]

LE STEAM[illegible]

COMPAG[illegible]

CROMWE[illegible]

CHEMI[illegible]

Temps pour [illegible]
Temps pour [illegible]

BASIL[illegible]
FACTEU[illegible]
84 Rue Ro[illegible]
PIANOS GA[illegible]

FEUIL[illegible]

LA MA[illegible]

QUATRE[illegible]